

⑫

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

⑳ Numéro de dépôt: 84420048.5

⑤① Int. Cl.<sup>3</sup>: **B 65 D 5/32**

㉑ Date de dépôt: 14.03.84

③① Priorité: 15.03.83 FR 8304609

④③ Date de publication de la demande:  
10.10.84 Bulletin 84/41

⑧④ Etats contractants désignés:  
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

⑦① Demandeur: **LEMBACEL**  
19, avenue de Poumeyrol  
F-69300 Caluire(FR)

⑦① Demandeur: **SOCIETE CONTINENTALE DU CARTON**  
**ONDULE SOCAR** Société Anonyme dite:  
5,7 rue de la République  
F-94160 Saint Mandé(FR)

⑦② Inventeur: **Poyet, Aimé**  
21, Chemin de Charrière Blanche  
F-69130 Ecully(FR)

⑦④ Mandataire: **Maureau, Philippe**  
Cabinet Germain & Maureau Le Britannia - Tour C 20, bld  
Eugène Déruelle Boîte Postale 3011  
F-69392 Lyon Cédex 03(FR)

⑤④ Emballage en carton ondulé comprenant une barquette présentant deux parois opposées surélevées par rapport aux deux autres.

⑤⑦ Emballage comprenant une barquette présentant deux parois opposées surélevées par rapport aux deux autres, et une caisse.

Selon l'invention, la hauteur des parois (6) les plus hautes de la barquette (2) est supérieure à la hauteur de la caisse (3) dans laquelle la barquette est destinée à être logée, de manière à ce qu'elles présentent chacune, à une distance du fond de la barquette égale à la hauteur de la caisse, une ligne de rainage (14) parallèle au bord inférieur de ladite paroi, séparant le bord supérieur de celle-ci d'un prolongement (13) tourné vers l'intérieur de la barquette, tandis que la caisse (3) comprend un manchon (15) dont la seule extrémité supérieure est équipée de deux paires de rabats (17, 18) aptes à recouvrir la totalité de la surface du manchon.

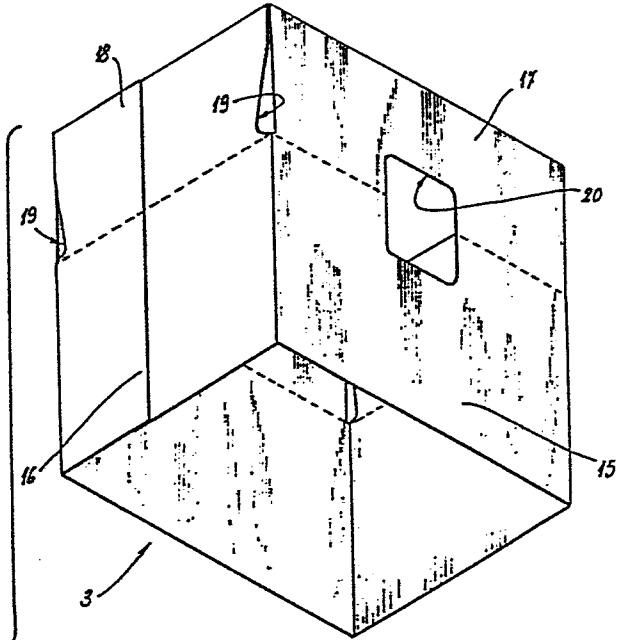
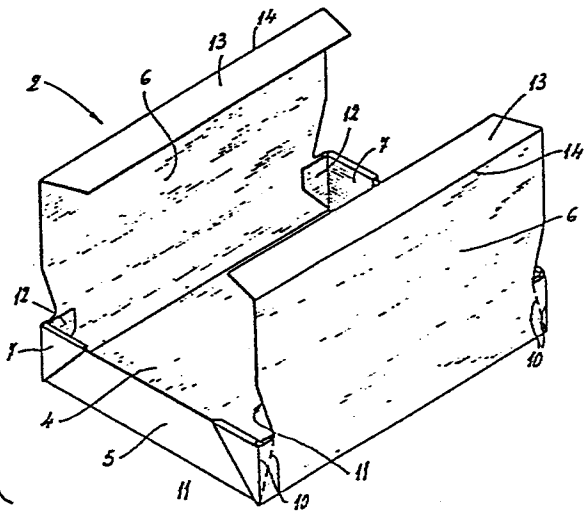


FIG. 1



EMBALLAGE EN CARTON ONDULE COMPRENANT UNE BARQUETTE  
PRESENTANT DEUX PAROIS OPPOSEES SURELEVEES PAR  
RAPPORT AUX DEUX AUTRES

La présente invention a pour objet un emballage en carton ondulé  
5 comprenant une barquette présentant deux parois opposées surélevées  
par rapport aux deux autres.

Il est connu de réaliser des barquettes comprenant deux parois  
opposées surélevées par rapport aux deux autres servant au conditionne-  
ment de produits qui sont maintenus plaqués contre le fond par l'intermé-  
10 diaire d'un film thermorétractable.

Une telle solution est intéressante car permettant le conditionne-  
ment dans un même type de barquette, de produits de différentes tailles,  
ou dont le nombre est variable, l'essentiel étant que la hauteur des  
produits ne dépasse pas la hauteur des parois les plus élevées.

15 Cette barquette est alors engagée dans une caisse américaine  
dont la hauteur correspond à celle des deux parois les plus élevées  
de la barquette. Cette solution présente toutefois l'inconvénient d'être  
d'une mise en oeuvre très onéreuse, du fait des quantités importantes  
de carton qui sont nécessaires.

20 La présente invention vise à remédier à ces inconvénients.

A cet effet, dans l'emballage qu'elle concerne, la hauteur des  
parois les plus hautes de la barquette est supérieure à la hauteur de  
la caisse dans laquelle la barquette est destinée à être logée, de manière  
à ce qu'elles présentent chacune, à une distance du fond de la barquette  
25 égale à la hauteur de la caisse, une ligne de rainage parallèle au bord  
inférieur de ladite paroi, séparant le bord supérieur de celle-ci d'un  
prolongement tourné vers l'intérieur de la barquette, tandis que la  
caisse comprend un manchon dont la seule extrémité supérieure est  
équipée de deux paires de rabats aptes à recouvrir la totalité de la  
30 surface du manchon.

D'un point de vue pratique, après remplissage de la barquette,  
il est procédé à l'introduction de celle-ci dans la caisse, à la fermeture  
d'une première paire de rabats de celle-ci, les rabats transversaux  
à la barquette, au basculement sur ceux-ci des prolongements des parois  
35 supérieures de la barquette et enfin, à la fermeture de l'autre paire  
de rabats, les rabats longitudinaux à la barquette.

Les prolongements des grandes parois de la barquette se trouvent

bloqués entre les deux paires de rabats, réalisant ainsi le blocage de la barquette dans la caisse malgré l'absence de fond de celle-ci ou malgré la seule existence de rabats courts.

Cet agencement procure un gain important en carton, puisque  
5 les rabats du fond de la caisse peuvent être totalement supprimés, tout en conservant une bonne résistance à la compression puisque les cannelures de la caisse sont verticales.

En outre, l'absence de fond de la caisse est intéressante, en ce sens que le fond de la barquette étant revêtu d'une feuille de matière  
10 synthétique, le fond de l'emballage résiste bien à l'eau.

Selon une possibilité, favorisant une bonne solidarisation de la barquette et de la caisse et améliorant la rigidité de l'ensemble, les parois de la barquette sont solidarisées à la caisse, à proximité du fond de celle-ci, par des points de collage.

Afin de faciliter la fermeture de la première paire de rabats  
15 dans la caisse, c'est-à-dire de celle située du côté intérieur de l'emballage, ces rabats présentent, au niveau de chacun de leurs bords latéraux, et depuis leur bord d'articulation vers leur bord libre, une encoche ou un écrasement de matière s'étendant sur tout ou partie du bord  
20 considéré.

Cet agencement facilite le passage de la première paire de rabats en position de fermeture, malgré la présence des prolongements des parois hautes de la barquette.

Selon une autre caractéristique de l'invention, la caisse présente,  
25 en partie haute, au moins une fenêtre s'étendant, en position montée de l'emballage, pour partie sur une face latérale de celui-ci et pour partie sur sa face supérieure au niveau de l'un des prolongements des parois hautes de la barquette.

Cette fenêtre permet la vision d'éléments d'identification des  
30 produits ou du destinataire de l'emballage, latéralement et par-dessus.

Pour faciliter l'encaissage de la barquette dans la caisse, le flan, à partir duquel est réalisée cette dernière, est fermé au milieu d'une face latérale et non pas dans un angle.

Conformément à une autre caractéristique, le verrouillage de  
35 la barquette en position montée au niveau de chaque angle de celle-ci, est réalisé par l'intermédiaire d'une patte prolongeant une paroi de grande hauteur, venant coiffer une paroi de petite hauteur, et se verrouil-

ler dans le fond de la barquette, chaque paroi de petite hauteur étant, pour sa part, prolongée à chacune de ses extrémités, par une patte venant librement en appui contre la face tournée vers l'intérieur de l'emballage d'une paroi de grande hauteur de la barquette. L'appui  
5 des pattes libres contre les parois de grande hauteur de la barquette, combiné à l'effet de ressort de la matière assure un certain écartement des parois les plus hautes, favorisant l'opération de remplissage de la barquette et la mise en place du film thermorétractable.

De toute façon, l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de cet  
10 emballage :

Figure 1 est une vue en perspective éclatée des deux éléments constitutifs de cet emballage ;

15 Figures 2 et 3 sont deux vues en perspective d'une barquette, respectivement, après remplissage en produits et après mise en place du film thermorétractable ;

Figure 4 est une vue en perspective de cet emballage en cours de fermeture ;

20 Figure 5 en est une vue en coupe en position fermée par un plan médian transversal ;

Figure 6 est une vue à plat d'un angle de la barquette ;

Figure 7 est une vue en perspective, similaire à celle de figure 1, dans laquelle la barquette est montée de façon différente.

25 L'emballage représenté aux figures 1 à 5 comprend une barquette (2) et une caisse (3) en carton ondulé. La barquette (2) comprend un fond (4) de forme générale rectangulaire, dont font saillie quatre parois, respectivement, deux parois basses (5) et deux parois hautes (6).

30 Comme montré à la figure 6, le montage de la barquette est réalisé au niveau de chaque angle de celle-ci par l'intermédiaire d'une patte (7) prolongeant une paroi haute (6), venant coiffer une paroi basse (5), et possédant une partie (8) en forme de tenon venant se verrouiller dans une fente (9) ménagée dans le fond (4). La patte (7) présente, sur une longueur correspondant à la hauteur des parois basses  
35 (5) de la barquette, un double rainage (10) de forme triangulaire, prolongé par une découpe (11) ménagée dans la paroi (6). La combinaison de ce double rainage (10) et de la découpe (11) permet un léger bascule-

ment de la paroi haute (6) vers l'extérieur, facilitant ainsi le chargement de la barquette. En outre, chaque paroi (5) est prolongée, dans chacun de ses angles, par une patte (12) venant en appui contre la face interne d'une paroi haute (6), tendant à pousser celle-ci vers l'extérieur.

5 Comme montré au dessin, chaque paroi haute (6) présente, au niveau de son bord supérieur, un prolongement (13) dont elle est séparée par une ligne de rainage (14) parallèle au fond, le prolongement (13) étant tourné du côté de l'intérieur.

10 Dans la forme d'exécution représentée au dessin, la caisse (3) comprend un manchon (15), obtenu à partir d'un flan, avec fermeture de celui-ci selon une ligne (16) ménagée au milieu d'une des faces latérales. Ce manchon (15) possède un fond totalement ouvert, et est équipé, au niveau de son bord supérieur, de deux paires de rabats, respectivement, longitudinaux (17) et transversaux (18).

15 Chaque rabat transversal (18) présente, dans chacun de ses deux bords latéraux, une découpe (19) s'étendant, depuis son bord d'articulation sur le manchon, vers son autre bord.

20 La caisse (3) présente enfin, dans au moins une de ses faces, une fenêtre (20) s'étendant pour partie au niveau du manchon et pour partie au niveau de sa face supérieure.

25 D'un point de vue pratique, après remplissage de la barquette par des produits (21), comme montré à la figure 2, et mise en place sur celle-ci d'un film thermorétractable (22), dont l'alèse est plus large que la barquette, ce qui permet à celui-ci de s'accrocher dans les angles, comme montré à la figure 3, la barquette est introduite dans la caisse (3). Il est alors procédé, dans un premier temps, à la fermeture des rabats transversaux (18), au basculement vers l'intérieur des prolongements (13), comme montré à la figure 4, puis à la fermeture des rabats longitudinaux (17) de la caisse. Dans cette position, les prolongements (13) de la barquette se trouvent verrouillés entre les deux paires de rabats (17, 18) de la caisse, assurant ainsi le blocage de la barquette dans la caisse. Ce blocage peut être favorisé par quelques points de colle entre la barquette et le manchon (15). La caisse est alors fermée de façon connue à l'aide d'une bande adhésive ou d'une bande gommée, 35 tant au niveau de sa face supérieure que de sa face inférieure.

Comme montré aux figures 4 et 5, la fenêtre (20), ménagée dans la barquette, laisse apparentes des inscriptions (22) portées sur

une paroi (6) de la barquette et son prolongement (13).

La figure 7 représente un emballage comportant une caisse (3) identique à celle de figure 1, et une barquette (32) dont les mêmes éléments portent les mêmes références que dans la barquette (2). Cette  
5 barquette (32) diffère essentiellement de la barquette (2) en ce que, au niveau de chaque angle, la patte (37) prolongeant une paroi haute (6) est collée contre la face interne d'une paroi basse (5).

Comme il ressort de ce qui précède, l'invention apporte une grande amélioration à la technique existante en fournissant un emballage  
10 de conception simple et économique, tout en étant très pratique à mettre en oeuvre.

Comme il va de soi, l'invention ne se limite pas aux seules formes d'exécution de cet emballage, décrites ci-dessus à titre d'exem-  
ples ; elle en embrasse, au contraire, toutes les variantes de réalisation.

C'est ainsi notamment que la caisse pourrait comporter un fond  
15 présentant des rabats courts, que les prolongements des parois hautes de la barquette pourraient être solidarités aux rabats de la face supérieure de la caisse par collage, que les parois de la barquette pourraient ne pas être solidarités à la caisse par collage, que les rabats de la  
20 paroi supérieure de la caisse pourraient ne pas présenter d'encoches, ou encore que la caisse pourrait ne pas présenter de fenêtres, sans que l'on sorte pour autant du cadre de l'invention.

REVENDICATIONS

1. - Emballage en carton ondulé comprenant une barquette présentant deux parois opposées surélevées par rapport aux deux autres, et une caisse, caractérisé en ce que la hauteur des parois (6) les plus hautes de la barquette (2) est supérieure à la hauteur de la caisse (3) dans laquelle la barquette est destinée à être logée, de manière à ce qu'elles présentent chacune, à une distance du fond de la barquette égale à la hauteur de la caisse, une ligne de rainage (14) parallèle au bord inférieur de ladite paroi, séparant le bord supérieur de celle-ci d'un prolongement (13) tourné vers l'intérieur de la barquette, tandis que la caisse (3) comprend un manchon (15) dont la seule extrémité supérieure est équipée de deux paires de rabats (17, 18) aptes à recouvrir la totalité de la surface du manchon.

2. - Emballage selon la revendication 1, caractérisé en ce que les parois de la barquette (2) sont solidarisées à la caisse (3), à proximité du fond de celle-ci, par des points de collage.

3. - Emballage selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que les rabats (18), situés du côté de l'intérieur de l'emballage, présentent, au niveau de chacun de leurs bords latéraux, et depuis leur bord d'articulation vers leur bord libre, une encoche (19) ou un écrasement de matière s'étendant sur tout ou partie du bord considéré.

4. - Emballage selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la caisse présente, en partie haute, au moins une fenêtre (20) s'étendant, en position montée de l'emballage, pour partie sur une face latérale de celui-ci et pour partie sur sa face supérieure au niveau de l'un des prolongements (13) des parois hautes de la barquette.

5. - Emballage selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que chaque paroi haute (6) de la barquette (2, 32) présente, au niveau de chaque angle de celle-ci, une double ligne de rainage (10) de forme triangulaire qui, s'étendant sur une longueur correspondant à la hauteur des parois basses (5) de la barquette, est prolongée par une découpe (11) de forme similaire ménagée dans la paroi (6).

6. - Emballage selon la revendication 5, caractérisé en ce que le verrouillage de la barquette en position montée au niveau de chaque



angle de celle-ci, est réalisé par l'intermédiaire d'une patte (7) prolongeant une paroi de grande hauteur (6), venant coiffer une paroi (5) de petite hauteur, et se verrouiller dans le fond de la barquette, chaque paroi (5) de petite hauteur étant, pour sa part, prolongée à chacune de ses extrémités, par une patte (12) venant librement en appui contre la face tournée vers l'intérieur de l'emballage d'une paroi de grande hauteur (6) de la barquette.

7. - Emballage selon la revendication 5, caractérisé en ce que chaque paroi haute (6) de la barquette (32) est prolongée, au niveau de chaque angle, par une patte (37), collée contre la face interne d'une paroi basse (5).

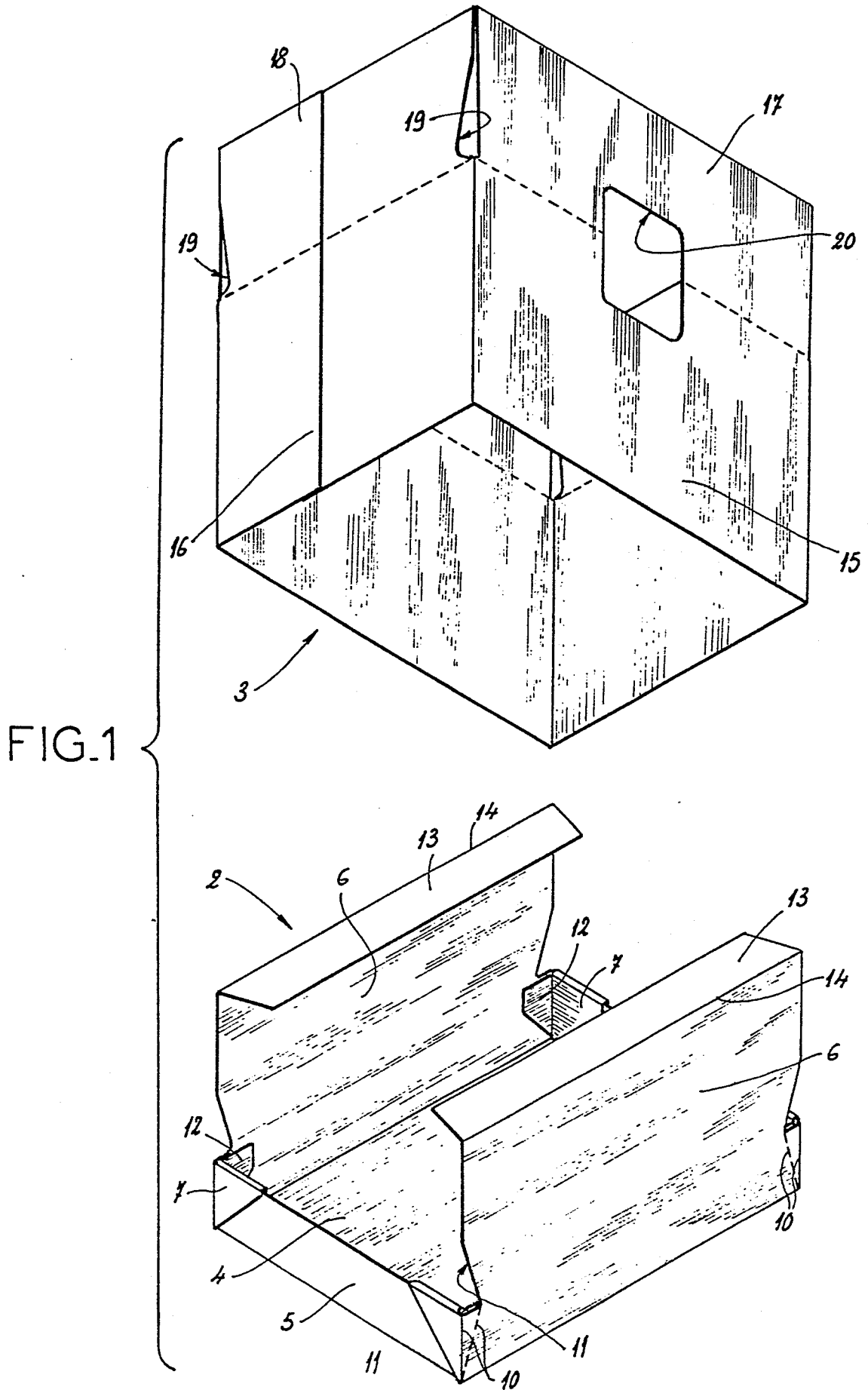




FIG.4

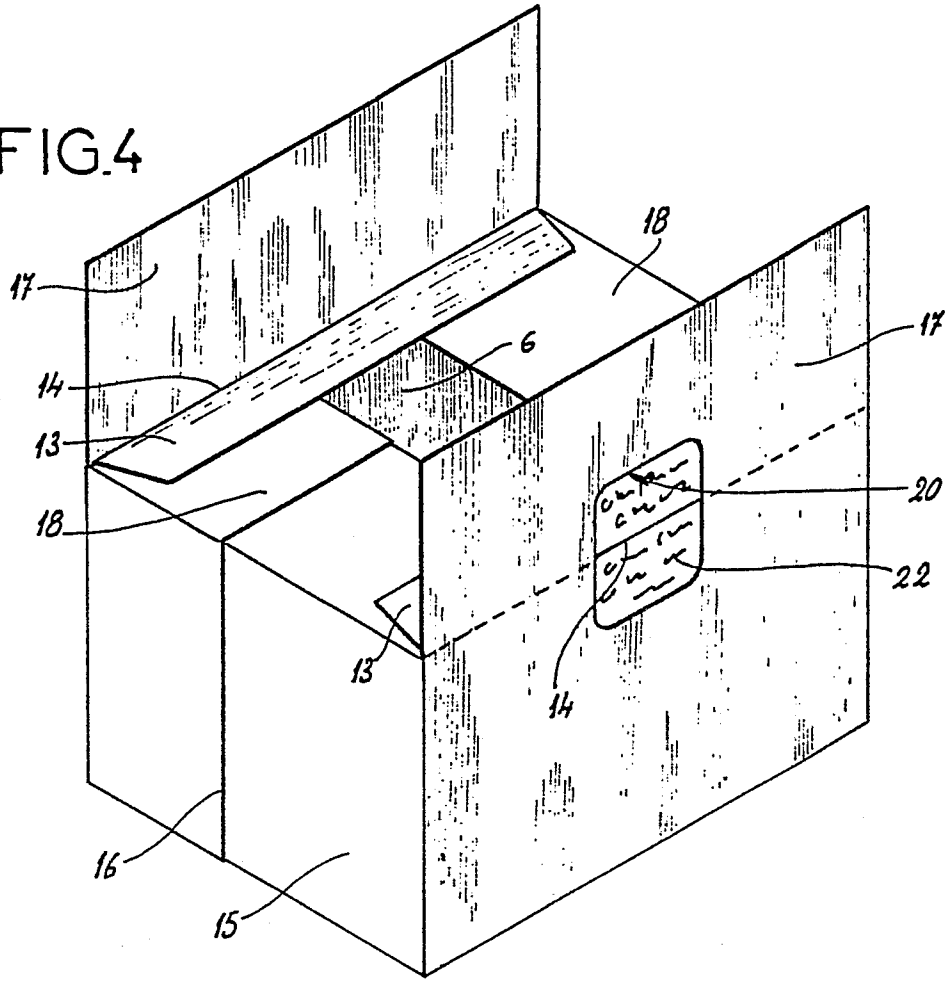


FIG.5

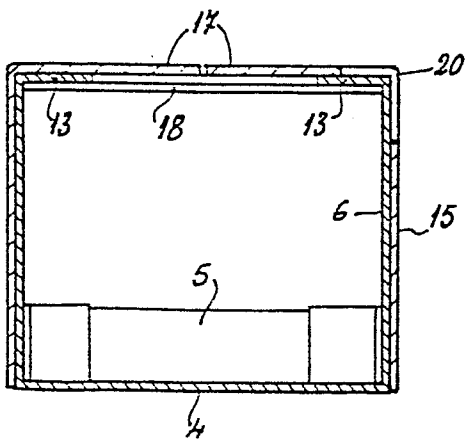
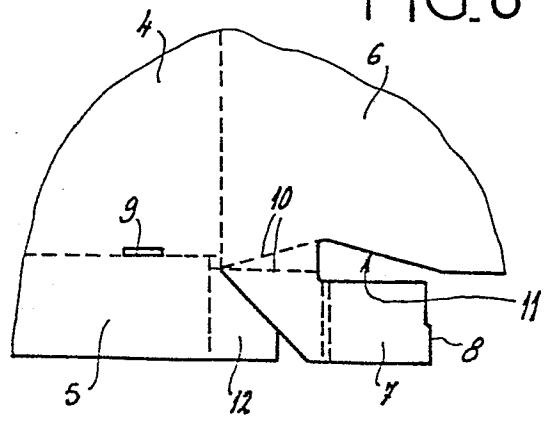


FIG.6



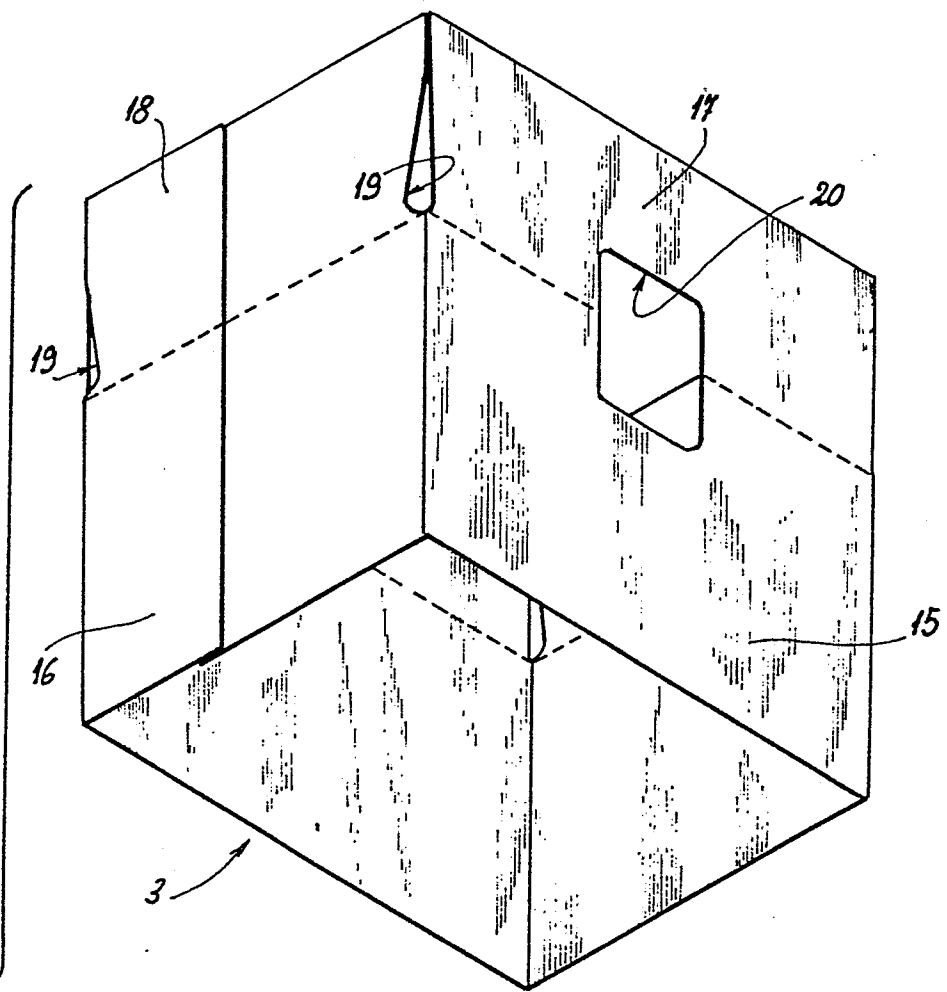
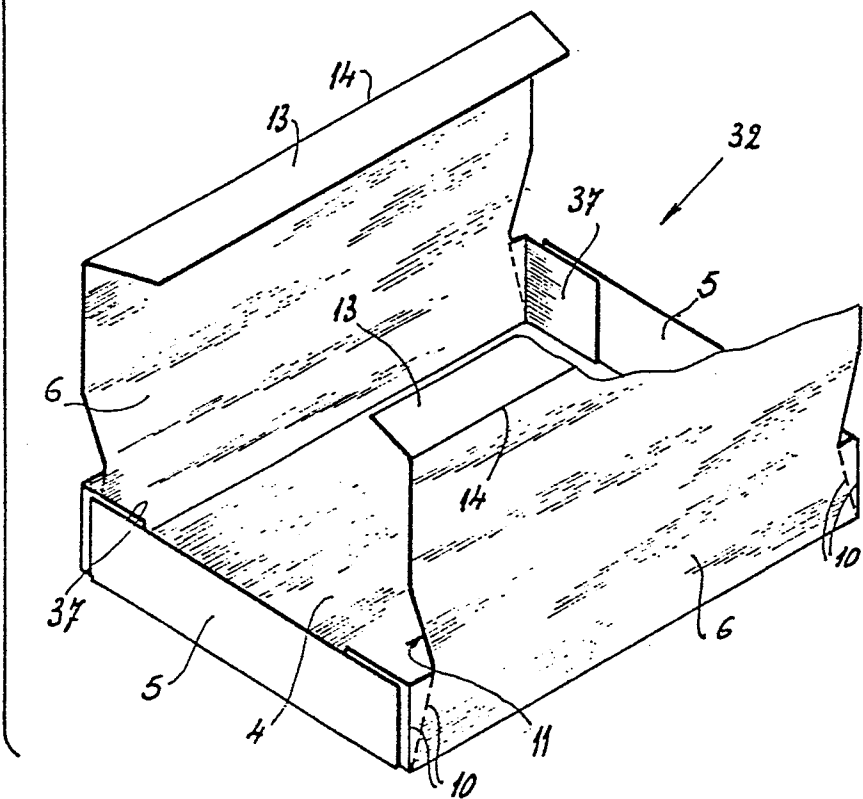


FIG. 7





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
A	FR-A-2 498 561 (LEMBACEL) * Page 5, ligne 12 - page 6, ligne 20; figures 1-4 *	1	B 65 D 5/32
A	US-A-2 700 456 (GILLAM)		
A	US-A-4 133 430 (CRAVENS)		
A	US-A-2 874 889 (HALE)		
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
			B 65 D
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 20-06-1984	Examineur VANTOMME M.A.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	